

Stratégie de durabilité et Directive d'implémentation

Etat septembre 2023

Contenu

1.	Engagement de la CP Poste	4
2.	Situation de départ.....	4
3.	Tâches de l'administration de la fortune.....	4
4.	Définitions	5
5.	Bases légales et réglementaires	5
5.1	Mandat légal.....	5
5.2	Environnement réglementaire.....	6
5.3	Bases réglementaires	6
6.	Principes et objectifs	7
6.1	Principes	7
6.2	But	8
7.	Exercice des droits d'actionnaire.....	9
7.1	Exercice du droit de vote.....	9
7.2	Résolutions d'actionnaire	9
8.	Intégration ESG	9
9.	Engagement	10
9.1	Ethos Engagement Pool Suisse	10
9.2	Association suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR).....	10
9.3	Engagement dans les fondations de placements immobiliers.....	10
10.	Impact Investing.....	10
11.	Exclusions	11
12.	Rapport quantitatif	12
13.	Rapport et communication	13
13.1	Rapport.....	13
13.2	Communication	13
14.	Mise en vigueur et examen	13

Stratégie de durabilité

La stratégie de durabilité de la Caisse de pensions Poste (CP Poste) définit les conditions qui doivent être créées dans le présent pour garantir à l'avenir, c'est-à-dire à long terme, la réalisation des objectifs de durabilité légaux et réglementaires. Ces derniers découlent des dispositions et des objectifs supérieurs conformément à la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et au règlement sur les placements de la CP Poste.

1. Engagement de la CP Poste

► pour la durabilité

La CP Poste définit la durabilité (ESG) comme partie intégrante du processus de placement. Elle s'engage à apporter sa contribution à un monde durable en tant qu'investisseur conscient de ses responsabilités (voir définitions, chapitre 4).

► et une communication transparente, véridique et compréhensible

La CP Poste s'engage à communiquer de manière transparente, compréhensible et conforme à la vérité. Elle indique les objectifs qu'elle poursuit avec des placements financiers durables, les mesures qui doivent permettre d'atteindre ces objectifs, ainsi que le degré de réalisation de ces objectifs à intervalles réguliers (rapport de durabilité).

2. Situation de départ

La CP Poste a commencé ses activités opérationnelles en 2002. Elle assure la prévoyance professionnelle conformément aux dispositions du règlement de prévoyance, des plans de prévoyance et de la LPP.

Dès la fondation de la CP Poste, les aspects de durabilité ont été pris en compte dans les activités de placement. La CP Poste a investi dans deux mandats d'actions axés sur la durabilité. Dès le début, elle a exercé ses droits de vote sur les actions suisses. L'obligation légale correspondante n'est entrée en vigueur que dix ans plus tard, avec l'adoption de l'initiative Minder (ORAb). Au fil des ans, la CP Poste a constamment développé ses activités de durabilité, en accord avec les connaissances et les possibilités les plus récentes.

3. Tâches de l'administration de la fortune

La fortune de la CP Poste est placée au sens de la LPP et sur la base de la stratégie de placement dans l'intérêt des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes ainsi que des futurs assurés. La garantie à long terme des engagements de prévoyance en cours et futurs suppose qu'un rendement conforme au marché soit généré par le placement de la fortune dans le cadre de la capacité et de la disposition de la CP Poste à prendre des risques. Outre les engagements de prévoyance à long terme, le rendement garantit la constitution de la réserve de fluctuation de valeurs. Cette dernière permet à la CP Poste d'effectuer des investissements porteurs d'avenir avec un risque acceptable. Les activités de durabilité de la CP Poste doivent réduire les risques et être en accord avec les objectifs légaux.

La gestion de fortune de la CP Poste suit en permanence les développements politiques, scientifiques et économiques concernant la durabilité et oriente son activité de placement en conséquence. Ainsi, le présent document est périodiquement contrôlé et actualisé.

4. Définitions

Les placements doivent être "durables" (sustainable), „ESG-conformes“ ou „responsables“. La CP Poste utilise ces termes comme synonymes.

► Durable

Investir et gérer des fonds de manière "durable" signifie ne pas s'orienter uniquement vers des critères financiers, mais également prendre en compte des principes écologiques et sociaux. L'objectif est de protéger les ressources afin d'assurer aux générations actuelles et futures des conditions de vie et des revenus au moins comparables.

La durabilité est axée sur le présent et l'avenir.

► ESG

ESG signifie Environnement, Social et Gouvernance. Investir selon les critères ESG signifie prendre en compte les aspects de la durabilité dans les décisions de placement et dans la gestion courante de la fortune.

Exemples de contenu :

Environnement	Pollution de l'environnement (eaux usées, gaz d'échappement)
Social	Violation des droits de l'homme, travail forcé, travail des enfants
Gouvernance	Corruption, pots-de-vin, respect des lois

► Responsable

Responsable est synonyme de durable selon la CP Poste. La CP Poste prend sa responsabilité à cœur, s'engage en tant qu'actionnaire et détentrice d'obligations et place sa fortune en respectant les aspects de durabilité.

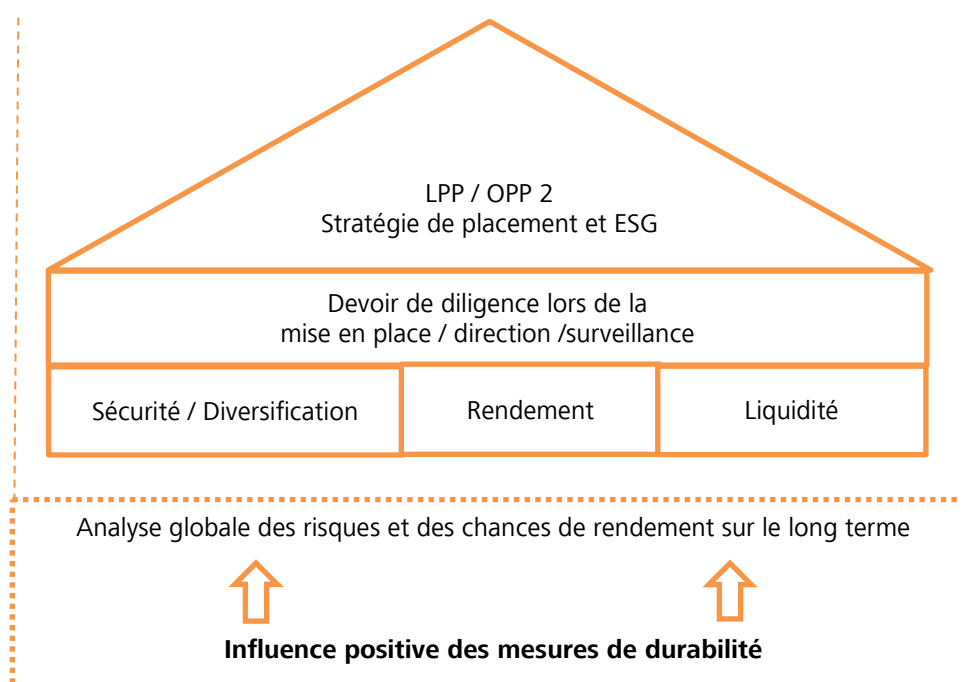
5. Bases légales et réglementaires

5.1 Mandat légal

La LPP oblige les caisses de pensions à administrer la fortune des personnes assurées et bénéficiaires de rentes de manière "à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités." En outre le droit de vote doit être exercé pour les actions suisses cotées en bourse.

L'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivant et invalidité (OPP 2) précise que les placements doivent être soigneusement choisis, administrés et surveillés (devoir de diligence) et que les placements doivent garantir la sécurité de la réalisation des objectifs de prévoyance. Le principe de la diversification adéquate doit être respecté, notamment que les moyens doivent être répartis entre diverses catégories de placements, régions et secteurs économiques.

Le respect de la durabilité dans le placement de la fortune découle du mandat légal. Une caisse de pensions doit se doter d'une perspective à long terme.



5.2 Environnement réglementaire

La Suisse ne connaît pas de dispositions légales pour les placements durables. La base pour tenir facultativement compte des critères ESG est, outre la Constitution fédérale, les conventions signées par la Suisse et les sanctions appliquées (bases normatives).

Les bases normatives centrales sont entre autres :

- La Charte des Nations Unies (2002)
- Les Principes pour l'investissement responsable (PRI; 2006)
- La Convention des Nations Unies contre la corruption (2009)
- La Loi fédérale sur le matériel de guerre (2013)
- Le Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise (notamment l'exercice des droits de participation; 2002/2014)
- Le Montreal Carbon Pledge (mesure et publication de l'empreinte carbone; 2014)
- Le Traité sur le commerce des armes (2015)
- L'Accord de Paris (accord des 196 États membres de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques visant à limiter le réchauffement climatique d'origine humaine bien en-dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels; 2015)

Les bases normatives servent à identifier les entreprises dans le portefeuille de placement de la CP Poste qui sont exhortées lors de dialogues à s'améliorer (voir le chapitre «Engagement»).

5.3 Bases réglementaires

Le règlement sur les placements de la CP Poste prescrit le respect des critères de durabilité.

Avec la stratégie de durabilité le Conseil de fondation précise les exigences réglementaires et pose le cadre pour la mise en place.

6. Principes et objectifs

6.1 Principes

► **Déclaration de responsabilité ESG**

La CP Poste s'oriente aux bases normatives de la Suisse qui représentent les valeurs ESG de ses destinataires. Ce principe est le fondement d'une stratégie de la CP Poste solide, forte et largement étayée.

La CP Poste investit et administre la fortune de placement de manière responsable en prenant une perspective sur le long terme. Les **potentiels de succès**: la CP Poste choisit des approches durables susceptibles d'avoir un effet positif sur ses placements auprès d'états, d'entreprises ou de fondations immobilières.

La CP Poste utilise ses possibilités de gros investisseurs pour influencer activement et favorablement les aspects de durabilité au sein de son univers de placement.

► **dans le respect du devoir de diligence**

La CP Poste est soumise au devoir de diligence de produire un rendement conforme aux marchés dans le cadre de la capacité et volonté de prise de risque des débiteurs de cotisations. Les aspects environnementaux, climatiques, sociaux et gouvernementaux font partie intégrante des analyses de risques et d'opportunités des placements. La CP Poste évalue ses placements de manière globale (en tenant compte de E, S et G), en pesant les chances et les risques ainsi que l'optimisation du rapport coûts (d'opportunité)/utilité/effet.

La diversification des placements est une obligation fondamentale qui assure de répondre aux obligations de prévoyance, car les risques de placement se produisent souvent de manière brusque et imprévisible. L'exclusion d'entreprises réduit la diversification, mais est la conséquence logique d'un processus de dialogue jugé vain. L'exclusion est la dernière mesure à prendre. Font exceptions les entreprises qui produisent en contrevenant à la loi et aux normes suisses ainsi que les actions et obligations d'états sanctionnés par la Suisse, exclues d'emblée.

► **avec une attention particulière sur l'environnement**

La problématique du climat domine le thème environnemental et constitue une partie importante des efforts de durabilité. La CP Poste soutient le but d'une décarbonation globale lorsqu'elle sensibilise les entreprises de son portefeuille et les encourage au moyen d'un processus de dialogue à s'aligner sur l'accord de Paris sur le climat.

La CP Poste s'appuie sur les découvertes et méthodes scientifiques. Les données déterminantes ainsi que l'effet des mesures et de l'engagement sont mesurés et publiés. La condition est toutefois la disponibilité de données fiables et pertinentes.

La part des placements de fortune qui tient compte des aspects de durabilité est constamment augmentée.

Les découvertes et nouvelles technologies sont reprises à l'interne de l'administration de la fortune ce qui conduit à une révision régulière de la stratégie de durabilité.

6.2 But

► Effet global

Par sa stratégie durable, la CP Poste veut obtenir un effet global et durable. L'effet positif et réducteur de risque du portefeuille de placement n'est qu'une conséquence secondaire et indirecte.

► grâce à des mesures scientifiques

Afin de pouvoir fixer un but climatique la CP Poste s'appuie sur les recommandations de Science Based Targets Initiative (SBTi) pour les institutions financières. Jusqu'en 2040 les entreprises du portefeuille des actions et obligations d'entreprises cotées ont fourni un engagement vérifié d'atteindre le zéro émission net avec des buts intermédiaires crédibles.

► et une constante évolution

Dès que des données fiables et établies sont disponibles, la CP Poste fixera des buts intermédiaires après un examen des ressources nécessaires, de l'effet et de l'utilité ainsi que d'autres buts qualitatifs. Elargir l'univers de placement couvert par des données qui ont un potentiel d'amélioration est au centre de l'attention.

Directive d'implémentation

La directive d'implémentation comprend les potentiels de réussite propices à l'atteinte des buts de durabilité.

Le Conseil de fondation de la CP Poste définit les potentiels de réussite. Il s'agit des approches et mesures de durabilité ayant un potentiel élevé d'atteinte du but et correspondant aux principes.

Mise en œuvre dans les catégories de placement	Emprunts d'état	Obligations d'entreprises	Prêts	Microfinance	Actions	Immobilier	Infrastructure
Exercice du droit de vote					○		
Intégration ESG	○	○		○	○	○	○
Engagement		○			○		
Impact Investing			○	○		○	○
Exclusions	○	○			○		

7. Exercice des droits d'actionnaire

En sa qualité de propriétaire active (Stewardship) la CP Poste s'exprime d'une part en votant lors des assemblées générales d'entreprises et d'autre part en plaçant des thèmes à l'ordre du jour par des résolutions d'actionnaire.

7.1 Exercice du droit de vote

Suisse

Actions cotées en bourse : la CP Poste exerce ses droits lors de toutes les assemblées générales.

Etranger

Actions cotées en bourse : la CP Poste exerce ses droits de vote aux assemblées générales des 200 plus grandes entreprises, également des entreprises qui se trouvent sur la liste d'engagement de l'association suisse pour des investissements responsables (ASIR-SVVK).

La CP Poste publie en détail sur son site l'exercice du droit de vote.

7.2 Résolutions d'actionnaire

Avec d'autres investisseurs institutionnels, la CP Poste met ses actions à disposition afin de déposer des résolutions d'actionnaire auprès d'entreprises en Suisse et à l'étranger pour autant que les requêtes aient un but durable.

8. Intégration ESG

Les administrateurs internes et externes sélectionnant activement les titres doivent tenir compte des chances et risques à long terme des entreprises dans lesquelles ils investissent. Ils doivent examiner et juger quelles sont les chances et quels sont les risques de survie des entreprises.

Lors de la procédure de sélection et de l'attribution des mandats d'administration de fortune la CP Poste évalue la stratégie de durabilité. Le manager de portefeuille doit démontrer que la catégorie de placement et les méthodes appliquées s'alignent sur les principes ESG définis par la CP Poste.

9. Engagement

L'engagement, soit le dialogue avec les entreprises du portefeuille ne se fait pas seulement par le vote lors des assemblées générales d'entreprises, mais également au cours de l'année. Les entreprises doivent être motivées et persuadées de prendre les facteurs ESG en considération et de s'améliorer.

9.1 Ethos Engagement Pool Suisse

Au nom de la CP Poste et d'environ 170 membres, Ethos dialogue systématiquement avec les conseils d'administration des 150 plus grandes entreprises cotées en bourse en Suisse. Les membres du pool fixent chaque année les thèmes concrets clés qui déterminent le cadre des dialogues.

9.2 Association suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR)

La CP Poste est membre fondatrice de l'ASIR. En collaboration avec l'ASIR elle examine chaque année le portefeuille des actions et obligations d'entreprises quant au respect des critères normatifs ESG. En cas de manquements systématiques et graves un dialogue ciblé est engagé avec l'entreprise afin qu'elle planifie et mette en place les mesures nécessaires.

Les dialogues thématiques tels que le travail des enfants le long de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie chocolatière complètent le dialogue bilatéral décrit ci-avant. La problématique du climat est un thème séparé et central. Le dialogue comprend un grand nombre d'entreprises de secteur à très fortes émissions CO₂ dans le but de les inciter à une transition axée sur l'accord de Paris sur le climat.

La collaboration des onze membres, appartenant aux plus grands investisseurs institutionnels de Suisse, donne du poids à l'engagement de l'association et permet un travail efficace. Si le dialogue direct qui dure en général quelques années ne produit pas d'amélioration, l'entreprise est exclue en dernier lieu et portée sur la liste d'exclusions de l'ASIR.

9.3 Engagement dans les fondations de placements immobiliers

30% de toutes les émissions de CO₂ en Suisse proviennent du secteur immobilier. Les caisses de pensions jouent un rôle important sur ce marché et donc dans la transition vers un parc immobilier à moindre émission. La CP Poste investit sa catégorie de placement immobilier uniquement indirectement via des fondations de placements immobiliers.

La CP Poste est représentée dans les organes supérieurs des fondations de placements immobiliers dans lesquelles elle est investie ou si tel n'est pas le cas, elle a pour le moins un accès direct pour apporter ses principes durables et veiller à leur mise en œuvre. Les stratégies immobilières doivent fixer des buts climatiques à moyen et long terme et montrer la trajectoire de réduction des émissions de CO₂.

10. Impact Investing

L'administration des placements de la CP Poste cherche activement des possibilités de placement qui indemnisent adéquatement les risques d'investissement, optimise la diversification et impactent favorablement le bilan ESG. Elle alloue des sommes importantes, selon le profil de risque entre 1% et 10% de la fortune à des placements remplissant les critères ESG.

Quelques exemples de placements:

Prêts à taux d'intérêt fixes

Des conditions attrayantes et adaptées aux besoins aident les exploitants de centrales électriques et les pouvoirs publics à financer une production d'électricité et de chaleur durables, des installations de gestion des déchets et autres infrastructures publiques.

Clean Energy

Par le biais de véhicules de placement collectif, la CP Poste met du capital propre à disposition pour produire et exploiter de l'énergie renouvelable. Il s'agit notamment d'éoliennes, de centrales hydroélectriques, de réseaux de chauffage urbain, d'installations solaires et de centrales de chauffage au bois.

Microfinance

La CP Poste aide des personnes dans des pays en voie de développement qui n'avaient jusqu'alors pas accès à des prestations de financement à rassembler un capital d'exploitation ce qui leur permet une activité artisanale, agricole ou commerciale. Les femmes débitrices sont particulièrement ciblées, car elles investissent dans l'amélioration de la situation familiale (aide à l'auto-assistance). Leur position sociétale en est renforcée.

Logements à prix abordables

La CP Poste investit dans des placements immobiliers qui présentent non seulement un standard d'aménagement adéquat mais aussi un loyer abordable pour les couches de la population moins aisées.

Actionariat

La CP Poste promeut l'accès à des prestations durables pour les caisses de pensions. Elle est ainsi actionnaire de Ethos Services SA dont le but est d'offrir aux caisses de pensions des prestations modernes dans le domaine des placements durables appropriées à leurs besoins.

11. Exclusions

Restreindre l'univers mondial des placements contrevient au principe de diversification du portefeuille de placements et donc de réduction du risque. Les études scientifiques montrent que les exclusions n'ont à elles seules pratiquement pas d'impact sur les entreprises. La possibilité d'exclure une entreprise est toutefois un moyen adéquat de pression, donnant au dialogue la gravité et la crédibilité nécessaires. Les exclusions toucheront principalement des entreprises et non tout un secteur, justement pour tenir compte du devoir de diversification et de réduction du risque. Les entreprises produisant des armes proscrites seront globalement exclues tout comme les emprunts d'état contre lesquels la Suisse a émis des sanctions.

La CP Poste veille de manière conséquente à ce que les administrateurs internes et externes n'investissent pas dans des entreprises ou emprunts d'états qui se trouvent sur la liste d'exclusion de l'ASIR. Les administrateurs de fonds de placements sont appelés à respecter la liste de l'ASIR et l'inclure dans leurs directives de placement.

Les exclusions sont un instrument de gestion de risque quand des critères ESG isolés dépassent un seuil acceptable. La conséquence pour les entreprises qui ont une trop grande exposition à un risque élevé est qu'elles se voient exclues du portefeuille.

12. Rapport quantitatif

Dans son rapport annuel de durabilité sur les activités et leurs effets, la CP Poste utilise les indicateurs ESG suivants qui seront actualisés chaque année. La CP Poste reprend les indicateurs ESG recommandés par l'ASIP dans son rapport quantitatif de l'ASIP (profil d'exigence : indicateurs avancés en supplément de base).

Exercice du droit de vote

Actions, Suisse et étranger

- pourcentage des entreprises dans lesquelles les responsables ont voté (en % du capital investi)
- pourcentage des points inscrits à l'ordre du jour pour lesquels les responsables ont voté (en % du nombre total)
- résultat des votes dont ... % d'approbations, % de rejets, % d'abstentions
- pourcentage des votes soutenant les questions climatiques

Engagement (dialogue crédible)

- pourcentage d'entreprises en Suisse et à l'étranger avec dialogue en cours
- pourcentage d'entreprises appliquant une stratégie de gestion active pour endiguer le changement climatique (en % du capital investi)

Emissions de gaz à effet de serre, énergie et eau

Actions et Obligations

- intensité tCO₂e (tonnes CO₂ par mio. CHF; Scope 1+2 / Scope 3) WACI
- empreinte carbone tCO₂e (tonnes CO₂e par mio. CHF du capital investi ; Scope 1+2 / Scope 3)
- pourcentage d'entreprises avec combustibles fossiles (en % du capital investi), réparti entre le charbon et les autres combustibles fossiles
- pourcentage d'entreprises avec un engagement en faveur de zéro émission net vérifié
- potentiel de réchauffement global
- consommation d'énergie (...en kWh pondérés en fonction de la capitalisation)
- consommation en eau (...en mio. litres pondérés en fonction de la capitalisation)

Emprunts d'Etat

- Intensité tCO₂e (tonnes CO₂ par mio. CHF en relation avec le PIB; Scope 1+2)

Immobilier Suisse

- intensité énergétique (kWh par m² de surface de référence énergétique; Scope 1)
- intensité carbone (kg de CO₂ par m² de surface de référence énergétique; Scope 1)
- mix de sources énergétiques (...% fioul / ...% gaz / ...% chauffage à distance / ...% pompe à chaleur)

En plus des indicateurs ESG le rapport de durabilité explique dans la partie qualitative les arrière-plans de l'activité ESG de la CP Poste et l'illustre par des études de cas.

13. Rapport et communication

13.1 Rapport

Par la publication de sa stratégie de durabilité et le rapport annuel la CP Poste explique à ses stakeholders et aux personnes intéressées ses principes, réflexions et activités quant à la durabilité de manière transparente et compréhensible. Des indicateurs concrets et l'évolution historique permettent d'évaluer les progrès par rapport aux buts définis.

13.2 Communication

En plus du rapport annuel de durabilité la CP Poste publie sous la rubrique des News de son site les actualités courantes. Elle publie sur son site un rapport annuel détaillé de l'exercice du droit de vote.

La CP Poste ne se limite pas à une communication passive mais est ouverte au dialogue avec les personnes assurées ou les organisations non gouvernementales qui sont des sources d'inspiration sur le thème de la durabilité.

14. Mise en vigueur et examen

Le Conseil de fondation a approuvé la stratégie de durabilité et la directive d'implémentation lors de sa séance du 12 septembre 2023.

La stratégie de durabilité et la directive d'implémentation sont examinées périodiquement, au moins tous les 3 ans.

Annexe

Abréviations et terminologie

ASIP	Association suisse des caisses de pensions
Bases normatives	Base pour définir des critères ESG normatifs permettant d'évaluer les placements de la fortune. Pour ce faire, la CP Poste s'appuie sur la Constitution fédérale, les lois et ordonnances suisses ainsi que les conventions internationales ratifiées et mises en vigueur par la Suisse, afin de garantir la plus grande objectivité possible.
Benchmark	Grandeur référentielle, par exemple pour évaluer le rendement obtenu par un portefeuille de placement. En règle générale, on utilise à cet effet des indices boursiers courants.
But net zéro	Les entreprises définissent jusqu'à quelle date (par ex. 2050) soit elles n'émettent plus de gaz à effet de serre, soit elles compensent intégralement les émissions inévitables par des mesures positives pour le climat.
Décarbonation	Evolution de l'économie vers une réduction ou une suppression totale des émissions de CO ₂ . Dans le contexte d'un portefeuille d'investissement, on entend par là les mesures que l'investisseur prend pour inciter les entreprises de son portefeuille d'investissement à réduire ou à éviter les émissions de CO ₂ .
Diversification	Les placements financiers sont répartis entre différentes catégories de placement, régions, secteurs et entreprises/objets. Ce faisant, il faut veiller à éviter les concentrations. Cela permet à l'investisseur d'atténuer les risques imprévisibles.
Combustibles fossiles	Combustibles pour la production d'énergie qui se sont formés dans les temps géologiques à partir de produits de décomposition de plantes et d'animaux morts. Les combustibles fossiles les plus courants sont le pétrole, le gaz et le charbon.
Coûts d'opportunité	Avantages/revenus perdus d'une opportunité de placement non saisie.
Critères ESG normatifs	Règles définies sur la base des fondements normatifs qui servent à examiner et à surveiller le portefeuille de placement. Un dialogue est engagé avec les entreprises qui ne respectent pas ces règles.
Emissions CO ₂	<p>Une entreprise produit des gaz à effet de serre directement par son activité commerciale ou indirectement dans sa chaîne d'approvisionnement ou chez les acheteurs de ses produits. Un investisseur se voit également imputer proportionnellement les gaz à effet de serre que les entreprises de son portefeuille d'investissement produisent directement ou indirectement.</p> <p>Les gaz à effet de serre sont notamment le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane et le protoxyde d'azote, qui sont mesurés ou estimés auprès des entreprises et convertis en équivalents CO₂ (CO_{2e}), ce qui permet de les comparer.</p> <p>Selon l'origine des émissions de CO₂, elles sont réparties en 3 catégories, les "scopes":</p> <p>Scope 1: émissions générées par l'entreprise elle-même et dont elle est responsable (fonctionnement des fours et des chaudières, carburant de sa propre flotte de véhicules).</p> <p>Scope 2: énergie achetée, qui entraîne des émissions pour sa production chez le fournisseur d'énergie.</p> <p>Scope 3: "en amont" : toutes les émissions générées lors de la production des biens achetés tout au long de la chaîne d'approvisionnement en amont.</p> <p>"En aval": toutes les émissions générées après la vente de ses propres produits et services dans la chaîne d'approvisionnement en aval.</p>

	Les émissions mentionnées ci-dessus, imputées à un investisseur par le biais des entreprises de son portefeuille d'investissement, constituent un cas particulier et doivent également être déclarées dans le scope 3. Les émissions du scope 3 d'un investisseur comprennent donc les scopes 1, 2 et 3 des entreprises de son portefeuille d'investissement.
Empreinte CO ₂	Les investisseurs indiquent sous ce chiffre-clé les tonnes de CO _{2e} imputées à leur portefeuille de placement par million de CHF de capital investi. La répartition entre les scopes 1, 2 et 3 se réfère à la répartition correspondante des émissions dans les entreprises du portefeuille de placement.
Engagement / dialogue	Il s'agit de l'échange entre l'actionnaire ou le détenteur d'obligations et l'entreprise par le biais d'entretiens, d'e-mails, de lettres, dans le but d'éliminer les défauts constatés dans l'entreprise.
Engagement vérifié en faveur du zéro net	De plus en plus d'entreprises s'engagent volontairement à atteindre des objectifs d'émissions nettes zéro et formulent des objectifs intermédiaires. L'efficacité de ces engagements dépend de la crédibilité, du fondement scientifique et de la transparence des objectifs intermédiaires.
Exclusions	Décision consciente d'un investisseur d'exclure certaines entreprises ou secteurs entiers de ses placements financiers. Les raisons peuvent être les suivantes: <ul style="list-style-type: none"> - Entreprises dont les produits contreviennent aux conventions internationales - L'entreprise n'introduit pas d'améliorations malgré l'engagement de l'investisseur - L'entreprise ou le secteur ne correspond pas aux valeurs définies par l'investisseur - Réduction des risques non acceptables ou insuffisamment indemnisés
Impact investing	L'investissement en question devrait promouvoir directement les aspects de durabilité.
Intégration ESG	On résume sous ce terme la prise en compte de critères ESG tels que les notations ESG lors de la constitution d'un portefeuille d'investissement.
Intensité CO ₂ (WACI)	«Weighted Average Carbon Intensity» Les investisseurs indiquent sous ce chiffre-clé les tonnes de CO _{2e} par million de CHF de chiffre d'affaires qui sont imputées à leur portefeuille d'investissement, pondérées par la part de valeur de l'entreprise dans le portefeuille. La répartition entre les scopes 1, 2 et 3 se réfère à la répartition correspondante des émissions pour les entreprises du portefeuille d'investissement. Pour les biens immobiliers, l'investisseur indique les kg de CO _{2e} par m ² de surface de référence énergétique, ici aussi pondérés en fonction de la part de valeur du bien immobilier dans le portefeuille.
Intensité énergétique	Dans le contexte de l'immobilier, on entend par là la consommation d'énergie par m ² de surface de référence énergétique.
Investissements directs	L'investisseur achète par exemple des actions ou des biens immobiliers directement et est donc juridiquement le propriétaire des actions ou des maisons. En revanche, l'investissement dans des actions ou des biens immobiliers, par exemple, se fait via des placements collectifs tels que des fonds de placement ou des fondations d'investissement.
Liste d'engagement	Liste des entreprises avec lesquelles l'investisseur est en dialogue sur un ou plusieurs dossiers.

Méthode de placement	<p>Méthode utilisée pour la gestion d'un portefeuille d'actifs. Exemples de méthodes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - passives: la composition du portefeuille correspond au benchmark choisi - actives, sélection de titres : le gestionnaire de portefeuille détermine la composition du portefeuille - active, quantitative : composition du portefeuille basée sur un modèle
Mix de sources d'énergie	Proportion des différents systèmes de chauffage et de production d'eau chaude (par ex. mazout, gaz, pompe à chaleur) dans un portefeuille de placements immobiliers.
Obligations de prévoyance	Prestations futures inscrites au bilan que la caisse de pensions doit fournir à ses assurés sur la base du règlement de prévoyance.
Potentiel de réchauffement global	<p>Les différents gaz à effet de serre n'ont pas le même potentiel de réchauffement du climat. Ainsi, l'émission de la même quantité de méthane entraîne un réchauffement 28 fois plus important que les émissions de CO₂.</p> <p>Dans le contexte d'un portefeuille d'investissement, l'ampleur du réchauffement global en degrés Celsius est estimée sur la base de modèles et de scénarios si l'économie mondiale agissait avec la même ambition que les entreprises du portefeuille.</p>
Réserve de fluctuation de valeur	Réserves inscrites au bilan qui amortissent les fluctuations de valeur des actifs immobilisés. Elles permettent à la caisse de pensions d'exploiter le potentiel de rendement attendu à long terme des placements à risque.
SBTi	La Science Based Target Initiative définit, sur une base scientifique, des critères et des objectifs sectoriels spécifiques qui aident les entreprises à fixer leur objectif net zéro. Les entreprises peuvent faire valider leur plan de mesures et leurs objectifs intermédiaires par SBTi et obtenir ainsi le statut "SBT approved". Les noms des entreprises sont publiés sur le site Internet du SBTi.
Sélection active de titres	Méthodologie de gestion d'un portefeuille d'actifs, en général pour des actions ou des obligations cotées. Le gestionnaire de fortune responsable détermine les différentes actions ou obligations dans lesquelles il souhaite investir et leur pondération. La composition du portefeuille diffère donc de celle de l'indice de référence déterminé pour le portefeuille.
Stewardship	Ce terme regroupe les mesures visant à influencer activement les entreprises par leurs propriétaires. En font partie l'exercice des droits de vote des actionnaires, le dépôt de résolutions d'actionnaires, mais aussi l'engagement.
SVVK-ASIR	L'Association suisse pour l'investissement responsable a été fondée en 2015 par sept investisseurs institutionnels importants. L'association fournit à ses 11 membres actuels des prestations en lien avec les placements financiers durables, comme par exemple le dialogue commun avec les entreprises pour lesquelles une violation systématique des critères normatifs a été constatée.
Transition	Dans le contexte de la problématique du climat, on entend par là la transition de l'économie et de la société vers un monde sans gaz à effet de serre.